

Assistant de Service Social

DEASS : Diplôme d'Etat d'assistant de service social

Formations diplômantes
et qualifiantes
Niveau II

La formation

Diplôme d'Etat enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles

Durée

La formation se déroule sur **3 années** à temps complet : **1740 heures de formation théorique** et **1820 heures de formation pratique (52 semaines)** sur sites qualifiants.

Objectifs

- Transmettre des connaissances et favoriser leur appropriation pour construire les capacités d'intervention sociale des futurs professionnels.
- Expérimenter des actes professionnels sur les sites qualifiants et conduire un travail réflexif sur ses propres expériences.
- Articuler la compréhension des réalités sociales, des organisations, des logiques et des enjeux avec la projection et la conception d'interventions sociales.
- Approfondir la pratique et développer la capacité critique.

La formation doit permettre au futur Assistant de Service Social :

- d'inscrire sa pratique dans une dimension institutionnelle, sociale et politique,
- de participer à l'élaboration des politiques sociales locales en développant des capacités d'expertise, de diagnostic et de développement de projet,
- d'intégrer et de maîtriser diverses méthodologies complémentaires d'intervention,
- d'accompagner l'individu, la famille, le groupe par une approche globale en respectant la place de l'utilisateur citoyen,
- de participer à la cohésion sociale et à la citoyenneté,
- de connaître les politiques sociales de plus en plus complexes et des réponses sociales spécifiques selon chaque territoire,
- de savoir travailler en équipe pluridisciplinaire, en partenariat, en réseau,
- de développer sa capacité à se former régulièrement, analyser sa pratique,
- de transmettre son savoir professionnel, de savoir parler de sa pratique et la conceptualiser.

Formation théorique

Le programme de formation aborde différentes thématiques relatives aux problématiques sociales et à l'intervention professionnelle. Structuré sur la base d'objectifs professionnels, le programme est élaboré à partir des référentiels de formation et s'organise en modules.

1740 heures de formation, organisées en 4 domaines de compétences (DC) :

Le métier

L'assistant de service social accompagne des personnes, des familles et des groupes dans une approche globale pour :

- améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel,
- développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société,
- mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

Il est force de propositions pour la conception des politiques sociales, les orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie, ce qui l'amène à occuper des fonctions de nature différente pouvant nécessiter une spécialisation ou l'exercice de responsabilités particulières en conformité avec les finalités de sa profession. Il initie, promeut, participe, pilote des actions collectives et de groupes dans une dynamique partenariale et d'animation de réseau en favorisant l'implication des usagers. Le diplôme d'Etat d'assistant de service social est indispensable pour exercer en France et dans certains pays de l'Union européenne.

- DC1 (650h) : Intervention professionnelle en travail social : intervention sociale d'aide à la personne, intervention sociale d'intérêt collectif :
- DC 2 (574h) : Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social.
- DC3 (248h) : Communication professionnelle en travail social.
- DC 4 (268h) : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Formation pratique

1 820 heures réparties en 6 périodes :

- Semestre 1 : 280 heures
- Semestre 2 : 210 heures
- Semestre 3 : 350 heures
- Semestre 4 : 370 heures
- Semestre 5 : 305 heures
- Semestre 6 : 305 heures

Allègements et dispenses de formation

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant. Certains diplômes donnent droit à des dispenses

Allègement : A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. (Arrêté du 22 août 2018)

Validation de la formation

La formation est sanctionnée par un diplôme d'Etat. Chaque domaine de compétences fait l'objet d'une certification et c'est l'obtention des quatre domaines qui donne la qualification d'assistant de service social.

Certification

Le diplôme s'obtient par la validation de chacun des domaines de certification en obtenant au moins 10/20 de moyenne pour chacun des 4 Domaines de Compétences :

- DC1 : Dossier de pratiques professionnelles ISAP et ISIC (écrit et oral)
- DC2 : Présentation d'un diagnostic social et du Mémoire de pratique professionnelle
- DC3 : Elaboration d'une communication professionnelle et une Etude de situation
- DC4 : Analyse d'une situation partenariale et un contrôle de connaissances. Devoir sur les politiques sociales.

Conditions d'accès à la formation

Formation accessible en formation initiale et formation continue. Une partie de la formation peut se dérouler dans un autre pays européen, dans le cadre du programme Erasmus.

Le diplôme d'Etat d'assistant de service social est également accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Pré-requis

Pour s'inscrire à la formation les candidats doivent remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation

L'assistant de service social contribue aux actions de prévention, d'expertise ainsi qu'à la lutte contre les exclusions et au développement social. Il participe à des actions collectives dans une dynamique partenariale et d'animation de réseau en favorisant l'implication des usagers. En lien avec les établissements de formation, il a également pour mission de transmettre son savoir professionnel par l'accueil de stagiaires sur des sites qualifiants.

Où travailler ?

Fonction publique d'Etat, territoriale, hospitalière - Organismes de protection sociale - Union nationale des associations familiales - Etablissements de santé publics et privés - Etablissements et services médico-sociaux et sociaux - Entreprises publiques ou privées - Associations.

Secteurs d'intervention

L'assistant social polyvalent de secteur est à disposition de toute la population pour tous types de difficultés sur un secteur géographique donné (commune, quartier...) Il exerce généralement en équipe (les éducateurs spécialisés, puéricultrices, conseillers en économie sociale familiale, secrétaires médico-sociales.) au sein d'une circonscription d'action sociale. Il dépend d'une collectivité territoriale, commune ou Conseil général le plus souvent, le département ayant compétence pour la mission de service social public.

Financements et ressources pendant la formation

Plusieurs types de financements peuvent être recherchés pour pouvoir suivre la formation au diplôme d'Etat d'assistant de service social :

- **La bourse du Conseil régional de Bretagne**, de type universitaire : le dossier de bourse ne peut être constitué qu'après notification de l'admission à l'Institut. L'étudiant doit se connecter sur le site Internet www.bretagne.fr, afin de constituer sa demande de bourse. La bourse est attribuée par les services de la Région Bretagne ; elle est révisable chaque année.
- **Le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)** : pour les personnes qui sont demandeurs d'emploi, il faut s'adresser au Pôle Emploi, afin de constituer un dossier pour entrer dans le cadre du dispositif PPAE (dossier AIS : attestation d'inscription à un stage de formation).
- **Le Compte personnel de formation de transition professionnelle** pour les personnes salariées (code CPF : 243500)
- **Le compte personnel de formation** (code : CPF 243500)

Lieux de formation : Lorient, Rennes et Saint-Brieuc.

Contacts

Pour obtenir un **devis, connaître le coût et le calendrier** du DEASS, Contactez une Conseillère en orientation et formation professionnelle d'Askoria.

Rendez-vous sur www.askoria.eu, rubrique Conseil Orientation.

Inscription Nouvelles modalités en 2019

A partir de janvier 2019, la sélection à l'entrée en formation ne passe plus par une épreuve écrite.

- Vous êtes **lycéens et futurs bacheliers, apprentis, étudiants en réorientation**, vous devez vous pré-inscrire sur la plateforme Parcoursup à partir de janvier 2019.
www.parcoursup.fr
- Vous êtes **salariés ou demandeurs d'emploi**, adressez-vous directement au Service Conseil Orientation d'Askoria, qui vous indiquera la marche à suivre.